

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 26 juin 2018 à 19h00 Salle communale
Place de la mairie

Nombre de conseillers en exercice	23
Présents	17
Votants	21

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin, le Conseil municipal de la commune de LA TERRASSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale sous la présidence de Madame Claudie Brun, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 21 juin 2018.

Présents : Claudie BRUN, Jean-Louis DUFRESNE, Michelle JOLLY, Guy FIEVET, Annick GUICHARD, Didier LATOSI, Renaud ARTRU, Bruno BARRET-COLLET, Brigitte BEVILACQUA, Marie-Aure MACHACEK, Lydie MERMOND, Carlos SERRA, Jean-Louis TEPPE, Thierry THOUANEL, Emmanuel DELETRE, Florence Jay,

Absents excusés : Odile CHEVALIER (pouvoir à Renaud ARTRU), André LOMBARDI (pouvoir à André LOMBARDI), Annie REVERDELL (pouvoir à Jean-Louis DUFRESNE), Lise BENOIST (pouvoir à Florence JAY) Jean-Michel ECOCHARD (absent), Anne-Laure RAFFAELE (Absente)

Secrétaire de séance : Didier LATOSI à l'unanimité.

➤ Rythmes scolaires rentrée 2018-2019

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 juin 2018 par Madame Le Maire qui propose une modification de la tarification et d'une tranche horaire du règlement périscolaire.

Page 5 du règlement Tranche 16h30 à 18h00 (3.00€)

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Didier LATOSI, Adjoint aux Affaires Scolaires sur les raisons de cette modification,

Madame Le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le changement horaire et tarifaire du règlement périscolaire.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14/06/2018 à l'unanimité

Délibérations :

➤ Règlement de fonctionnement des services périscolaires

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu l'avis favorable des Conseils d'écoles sollicitant une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours,

Vu l'avis favorable de Madame la Directrice Académique en date du 27 avril 2018 pour la semaine à 4 jours,

Après avoir entendu le rapport de monsieur Didier LATOSI, Adjoint, en charge du pôle socio-éducatif,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE les nouveaux horaires scolaires proposés

Ecole Maternelle		Ecole Elémentaire	
LUNDI	8H30-11H30 / 13H30 -16H30	LUNDI	8H30-11H30 / 13H30 -16H30
MARDI	8H30-11H30 / 13H30 -16H30	MARDI	8H30-11H30 / 13H30 -16H30
JEUDI	8H30-11H30 / 13H30-16H30	JEUDI	8H30-11H30 / 13H30-16H30
VENDREDI	8H30-11H30 / 13H30-16H30	VENDREDI	8H30-11H30 / 13H30-16H30

PRECISE que ce règlement sera applicable à compter de la rentrée 2018-2019.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité

➤ **Travaux Extension et réaménagement de l'école primaire : Attribution des lots**

Vu l'article L.2122-22-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 27 concernant la passation du marché en procédure adaptée,

Vu la publication faite aux Affiches de Grenoble et du Dauphiné en date du 18 mai 2018

Vu la commission d'ouverture des plis du 11 juin 2018 et l'examen des offres présentée à la commission d'attribution le 20 juin 2018,

Après avoir entendu le rapport de Madame Le Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame Le Maire à signer les marchés suivant le tableau ci-dessous ainsi que tous les actes relatifs à ces derniers :

LOT	INTITULE	ENTREPRISE	MONTANT HT
02	Charpente Couverture Zinguerie	MANCA CHARPENTE 101 Chemin des Gonnardières 38560 CHAMP SUR DRAC	114 800.00
03	Etanchéité	EIBB 332 Rue de l'Hoirie 38340 VOREPPE	4 419.98
06	Cloisons Doublages Plafonds	KAYA Jardins d'Epione 4 Rue Béridot ZAC de Champfeuillet 38500 VOIRON	20 714.90
07	Peintures Revêtements sols Nettoyage	SBI 3 Rue de la Prévachère 38400 SAINT MARTIN D HERES	12 036.13
08	Carrelage faïence	GMC CARRELAGE ZA Les Carlares 38650 MONESTIER DE CLERMONT	3095.90

09	Electricité	MONCENIS LARUE SARL Le Villaret 38570 THEYS	11 500.00
----	-------------	---	-----------

pour un montant total des lots attribués qui s'élève à 166 566.91€ HT

Madame Le Maire rappelle que le marché a été passé en procédure adaptée, puisque inférieur à 5 millions d'euros.

D'autre part Madame Le Maire explique que dans ce type de procédure il n'y a aucune obligation de commission d'appel d'offres ou autres types de commissions. Il y a une entière liberté de choix quant à l'ouverture des plis et à l'attribution des lots.

Mme JOLLY conteste fortement la légalité de cette procédure, en soutenant qu'on était dans une procédure formalisée. Monsieur DELETRE a renforcé ce point de vue en déclarant le recours obligatoire à une commission d'appel d'offres. L'ensemble des élus influencés par ces interventions, sont restés dans l'interrogation, certains ont posé des questions, donnant lieu à un intense débat.

Madame Le Maire décide, sur la suggestion du Conseil, le retrait de la délibération de l'ordre du jour, tout en maintenant que cette procédure était tout à fait légale et qu'elle le confirmerait par la suite, sur des informations juridiques complémentaires.

Le Conseil municipal prend acte du retrait de la délibération à l'unanimité

- **Divers**

INFORMATIONS:

- Restaurant scolaire : Monsieur Didier LATOSI fait un compte-rendu du rapport d'audit consécutif au contrôle hygiène, sécurité et sanitaire effectué à la cantine scolaire de la commune. Il précise qu'il y a des manquements dans la gestion et l'organisation du service de restauration. La commune prendra les mesures nécessaires, notamment en renforçant la formation des employés, afin de satisfaire complètement aux normes hygiène et sécurité de notre cantine scolaire. Les contrôles seront effectués annuellement pour veiller à la bonne application de toutes les règles.
- Eclairage Public : Monsieur Emmanuel DELETRE demande à Madame Le Maire si la réponse au questionnaire pour l'obtention du village étoilé a été bien retournée. Madame Claudie Brun lui a confirmé que « oui » en précisant qu'elle avait eu directement la responsable au téléphone qui devait la recontacter dans un délai assez court. Il semblerait que la deuxième étoile serait accordée

La séance est levée à 21h10

Affiché en Mairie le

**Le Maire
Claudie BRUN**